

TOUS RISQUES DE RESPONSABILITÉ EXPERTS-COMPTABLES

CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE
DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
BULLETIN D'ADHÉSION 2020



Bulletin à retourner à l'adresse suivante :

VERSPIEREN

Département des Professions Juridiques et du Chiffre
1, avenue François-Mitterrand
59290 Wasquehal

Tél. : 03 20 45 33 05 / 06
Fax : 03 20 45 76 20
E-mail : dpc@verspieren.com

Informations sur l'adhérent

Nom et prénom.....

Raison sociale..... N° de SIRET

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Télécopie

E-mail

Inscrit au conseil régional de l'OEC de le.....

Numéro d'inscription à l'OEC

En cours d'inscription

Déclaration des honoraires N-2

Merci de bien vouloir indiquer vos honoraires HT 2018 relatifs à l'activité de l'adhérent et des personnes physiques et/ou morales à assurer :

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance des informations contenues dans ce document et adhère au contrat groupe « Tous risques de responsabilité Experts-Comptables » selon les modalités suivantes :

Montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle

Option 1 500 000 €*

Option 2 750 000 €*

Option 3 1 000 000 €*

Option 4 2 000 000 €*

* Par sinistre et par assuré

Vous trouverez l'intégralité des Conditions Générales sur notre site internet <https://oec.verspieren.com>

Personnes physiques et/ou morales à assurer au titre de cette adhésion

Merci de bien vouloir indiquer les noms des personnes physiques et/ou morales assurées au titre de votre adhésion. Vous pourrez également indiquer par tous moyens (feuille libre) l'ensemble de ces noms.

Prénom et nom (ou raison social)	Adresse	Inscription au conseil régional de Date d'inscription	N° d'inscription au Conseil Régional	N° SUPRA

(1) Indiquez, pour les bureaux secondaires inscrits au tableau du Conseil Régional, le nom du responsable ordinal « Expert-Comptable »

Note d'information relative au contrat d'assurance responsabilité civile

Introduction

La loi 2005-1564 du 15 décembre 2005 et ses textes d'application imposent aux intermédiaires en assurances de préciser par écrit un certain nombre d'informations lors de la remise d'un projet ou d'une proposition de contrat. Le présent document répond à cette obligation d'information.

Mention légales (article R. 520-1 du Code des assurances)

Ces mentions figurent sur la première page, à gauche du document, en particulier notre numéro d'immatriculation au registre des intermédiaires en assurance. Il est aussi précisé qu'aucun assureur ne détient plus de 10 % de notre capital et n'est détenu à plus de 10 % par nous.

Informations concernant l'analyse du marché (article L. 520-1-II-b du Code des assurances)

Vos caractéristiques et besoins sont précisés sur ce document.

Sur la base de ces éléments d'informations et compte tenu de notre expérience et de notre réputation sur votre secteur

d'activité, nous avons questionné les assureurs avec lesquels nous avons élaboré toute une gamme de services et de contrats adaptés à vos besoins.

Nous recommandons les offres émanant des compagnies MMA IARD, Axa et Generali. Le projet négocié avec cette compagnie vous est remis avec le présent document. Ce projet est constitué du contrat de responsabilité civile professionnelle.

Notre recommandation est fondée sur les critères suivants :

- meilleur rapport garanties/cotisation ;
- adéquation de l'ensemble avec votre situation ;
- sérieux et expérience de cet assureur dans la gestion et dans le traitement des sinistres.

Contrôle et décision

Malgré le temps et l'expérience que nous avons consacrés à votre dossier, une lecture attentive du projet est nécessaire pour le cas où vous voudriez modifier ou corriger tel élément ou tel paramètre.

Nous sommes à votre entière disposition pour cela et pour vous permettre de décider en connaissance de cause.

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de la notice d'information et adhère au contrat groupe « **Tous risques de responsabilité civile des Experts-Comptables** » n° 118 269 730 souscrit auprès de MMA IARD.

- reconnaît avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information qui avec le bulletin d'adhésion composent le contrat d'assurances.
- reconnaît avoir reçu et pris connaissance du Document d'Information sur le Produit d'Assurance du Contrat Groupe d'Assurance de l'Ordre des Experts Comptables n° 118269730,
- reconnaît que les renseignements portés sur le bulletin d'adhésion en réponse aux questions posées par l'assureur sont exacts,
- reconnaît être informé qu'il s'expose, en cas de réticence, de fausse déclaration, d'omission ou de déclaration inexacte, aux sanctions prévues par les articles L. 113-8 (nullité du contrat) et L. 113-9 (réduction de l'indemnité) du code des assurances quand cette réticence ou fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'assureur.

Sous peine des mêmes sanctions, toute modification de ces éléments doit être portée à la connaissance de l'assureur.

Les données à caractère personnel concernant l'adhérent sont utilisées dans le cadre de la passation, la gestion et l'exécution de ses contrats d'assurance.

Elles peuvent également être utilisées à des fins de gestion commerciale sauf opposition de sa part, de contrôle interne, de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que de lutte contre la fraude à l'assurance. Ce dernier traitement peut entraîner une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.

Les données sont destinées à MMA IARD SA, responsable des traitements, et pourront être transmises, dans les limites de leurs habilitations, aux entités, mandataires et partenaires contractuellement ou statutairement liés à MMA IARD SA et à des organismes professionnels.

L'adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, en s'adressant par courrier au service réclamations clients MMA - Informatiques et libertés - 14 boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 LE MANS Cedex 9.

Si l'adhérent ne souhaite pas recevoir d'offre commerciale, il peut s'y opposer en cochant la case ci-dessous ou ultérieurement auprès du service réclamations clients MMA.

L'adhérent ne souhaite pas recevoir d'offre commerciale.

Afin de satisfaire notre obligation d'identification découlant de la réglementation des assurances actuelle, nous devons obtenir une copie de votre pièce d'identité valide avec photographie si vous êtes un souscripteur personne physique. Si vous êtes un souscripteur personne morale, il nous faut un extrait Kbis de moins de 3 mois, la pièce d'identité du signataire et une délégation de pouvoir au bénéfice de celui-ci s'il n'est pas le dirigeant de la société.

Date de prise d'effet souhaitée :

(Cette date ne peut pas être antérieure à la date de réception par le courtier)

Fait à _____ le _____

Signature et cachet

Pour L'Assureur, par délégation

N° Orias : 07 001 542



Sophie ABIVEN

